



Apave Exploitation France  
ST PRIEST FORMATION  
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché  
69800 ST PRIEST

Tel : 0472325252  
Fax : 0472788499

N° Client : 500038244

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL  
A l'attention du responsable formation  
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE -  
ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A  
69800 SAINT-PRIEST

ST PRIEST, le 28 septembre 2026

Stage : THH003-0356 Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé

Le 30/09/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON  
7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE  
ZAC BERLIET  
69800 ST PRIEST

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

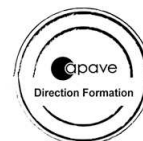
Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France  
ST PRIEST FORMATION  
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché  
69800 ST PRIEST

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault  
Directeur Formation



**Convention de Formation Professionnelle Continue**  
**N° Session : THH003-0356**

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France  
6 rue du Général Audran  
92412 COURBEVOIE CEDEX  
SIRET : 903869618 00012  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92  
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France  
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL  
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE - ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A  
69800 SAINT-PRIEST

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1 – Objet de la convention**

En exécution de la présente convention 26130901-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l'action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé
- Référence de l'action : THH003-0356

**Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.**

**Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation**

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☒ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session : Le 30/09/2026

- Durée : 1 jour(s) soit 7 heure(s)
- Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON  
7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE  
ZAC BERLIET  
69800 ST PRIEST
- Effectif : 1
- Noms des participants M AMARA KAMEL

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### **Article 3 – Dispositions financières**

En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

| Libellé                     | Montant                |
|-----------------------------|------------------------|
| FPE-Tarif Inter             | <b>304,30</b>          |
| T.V.A. au taux en vigueur : | <b>20,00 %</b>         |
| Total général T.T.C. :      | <b>365,16 € T.T.C.</b> |

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

### **Article 4 - Résiliation de la convention**

Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL dans les plus brefs délais.

### **Article 5 – Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

### **Article 6 – Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à ST PRIEST le 28 septembre 2026

Pour LES INTERIMAIRES  
PROFESSIONNEL,  
Visa et cachet :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP  
18 Impasse de l'Asphalte - 69356 LYON cedex 07  
Tél. 04 72 71 25 05 / www.lipdupelip.com  
SIREN 811 242 000 - APE 73.20 Z  
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault  
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :

Apave Exploitation France  
ST PRIEST FORMATION  
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché  
69800 ST PRIEST

### **Les Conditions Générales de Ventes Apave :**

<https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf>

## Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé

1 jour - 7 heures - Ref. THH003 - Formacode : 31701

### OBJECTIFS

- Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur sur site équipé comportant des installations permanentes
- Utiliser les EPI contre les chutes de hauteur à disposition\* (sans mise en place des dispositifs d'ancrage, ni adaptation)

- Harnais antichute NF EN 361
- Dispositifs d'ancrage NF EN 795 types a et b
- Ligne de vie horizontale NF EN 795 types c /d
- Antichute à rappel automatique NF EN 360
- Ligne de vie verticale NF EN 353-2 et NF EN 353-1
- Longe antichute en Y NF EN 355

- Appréhender le contexte réglementaire

\* En centre de formation, en fonction des systèmes de protection contre les chutes de hauteur présents

### PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne utilisant un harnais antichute pour effectuer des travaux en hauteur sur site équipé, sachant communiquer en français et ne présentant pas de contre indication médicale
- Le français est indispensable (lire, écrire, parler) pour comprendre les notices d'utilisation

### PRÉREQUIS

- Aucun

### PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur-spécialiste en travail en hauteur qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

### MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique (3,5 heures) animée à l'aide de moyens numériques
- Notice technique des fabricants
- Mise en situation pratique (3,5 heures)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation théorique sous forme d'un QCM
- Évaluation pratique avec évaluation en continu (évaluation du comportement en hauteur et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur)

### DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Avis sur la délivrance d'une aptitude (favorable ou défavorable) pour l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur sur site équipé

### RECYCLAGE

- 3 ans

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Maximum : 6

## PROGRAMME

### Théorie (3,5 heures)

- Accidents et prévention des risques liés aux travaux en hauteur
- Contexte réglementaire et responsabilités
- Principe généraux de prévention
- Caractéristique des EPI contre les chutes de hauteur (système d'arrêt des chutes)
- Notice technique des fabricants
- Comprendre la chute et ses effets, le facteur de chute, le tirant d'air, l'effet pendulaire

### Mise en situation pratique (3,5 heures)

- Présentation des équipements contre les chutes de hauteur en lien avec les notices techniques
- Point de vérification de l' EPI par l'utilisateur
- Contrôle croisé par un partenaire
- Identification de la signalétique des équipements permanents
- Stockage des équipements

### Progression avec les EPI contre les chutes de hauteur\*

\* En centre de formation, en fonction des systèmes de protection contre les chutes de hauteur présents

### Nota :

- Les stagiaires doivent venir avec les EPI contre les chutes de hauteur (à jour de la vérification générale périodique inscrite dans le registre de sécurité, arrêté du 19 mars 1993).
- Les exercices pratiques avec les EPI contre les chutes de hauteur pourront être réalisés à des hauteurs significatives (pas de contre-indication médicale au travail en hauteur).

LE  APAVE

- + Mise en situation pratique en hauteur de chaque participant
- + Article R4323-106 (code du travail) : "L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement."